

## [Reconnaissance du diplôme de doctorat et de doctorat en sciences ou dans un domaine professionnel, obtenu à l'étranger](#)

Les établissements accrédités d'enseignement supérieur ou les établissements et institutions de droit public et privé contenues, conformément à la loi, dans le système national de Recherche et Développement, reconnaissent le diplôme de doctorat et de doctorat en sciences ou dans un domaine professionnel, obtenu à :

- institutions accréditées d'enseignement supérieur ou de recherche et de développement dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Confédération Suisse,
- institutions accréditées d'enseignement supérieur ou de recherche et de développement inclus dans [la Liste des universités prestigieuses dans d'autres Etats](#), approuvé par l'Arrêté ministériel de l'éducation et de la recherche, régulièrement mis à jour,
- institutions accréditées d'enseignement supérieur ou de recherche et de développement soumis à des accords internationaux de reconnaissance mutuelle, conclus au niveau intergouvernemental ou interuniversitaire,

**uniquement aux fins d'admission aux programmes d'études supérieures, pour obtenir l'habilitation, l'emploi dans un poste d'enseignant ou de recherche, numai în scopul înscrierii la programele postuniversitare, obținerea abilitării, ocuparea unei funcții didactice sau de cercetare în cadrul unei instituții sau unități menționate anterior, selon [l'Arrêté ministériel de l'éducation nationale et de la recherche scientifique no. 5923/06.12.2016 portant approbation de la méthodologie pour la reconnaissance des diplômes de doctorat et du titre de docteur en sciences ou dans un domaine professionnel, obtenu à l'étranger.](#)**

C.N.R.E.D. reconnaît:

- les diplômes de doctorat obtenus dans des établissements autorisés d'enseignement supérieur ou de recherche et

- développement à l'étranger, à des fins autres que celles prévues pour les universités,
- les diplômes de doctorat obtenus dans les universités des pays tiers autres que ceux visés par [la Liste des universités prestigieuses dans d'autres Etats](#).

## Dépôt du dossier

- **En ligne**, via le [Guichet unique électronique](#) pour les diplômes délivrés en roumain, anglais, français, espagnol ou italien
- **En ligne**, via le [Guichet unique électronique](#) pour les diplômes délivrés dans d'autres langues étrangères
- au [siège de l'université](#)
- [Bureau du Registraire du Ministère de l'Education et de la Recherche](#)

Heures d'ouverture: Lundi-Jeudi 09:00-11:00, 14:00-16:00 | Vendredi 09:00-11:00

- par **poste** ou **courrier rapide**

[Bureau du Registraire du Ministère de l'Education et de la Recherche](#)  
rue Spiru Haret, no. 10, Secteur 1, 010176 Bucarest

- 72 vues

[Punctul de Contact Unic electronic](#)

- [Sediul universit??ii](#)

[Punctul de Contact Unic electronic](#)

- [Sediul universit??ii](#)

## Éléments constitutifs du dossier / Vérification des documents

### 1. [Formulaire de demande](#)

### 2. Diplôme de doctorat

- photocopie, si l'acte d'étude est émis en roumain, anglais, français, espagnol, italien
- photocopie et traduction notariée (en original) en langue roumaine pour les documents émis en autres langues étrangères
- pour les diplômes obtenus dans la République de Moldavie et l'Ukraine il faut présenter la thèse de doctorat en format PDF et docx; les thèses qui ne sont pas écrits en roumain seront accompagnés d'un résumé de la thèse au format PDF, en roumain, en anglais ou en français; les documents PDF seront gravés sur un CD
- les diplômes de doctorat de la République de Moldova seront accompagnés par [le Certificat d'authenticité délivré par le Agence nationale pour l'assurance de la qualité dans l'éducation et la recherche \(ANACEC\)](#), dans l'original ou dans une copie conforme à l'original certifié au siège du CNRED.

### 3. Documents supplémentaires, le cas échéant: par exemple, le document attestant le domaine dans lequel est accordé le titre de doctorat

- photocopie, si l'acte d'étude est émis en roumain, anglais, français, espagnol, italien
- photocopie et traduction notariée (en original) en langue roumaine pour les documents émis en autres langues étrangères

### 4. Les pièces d'identité, en photocopie:

- passport / epreuve d'identité – carte d'identité ou livret d'identité
- document attestant le changement du nom (selon le cas), en photocopie (langues roumaine / anglais / français / espagnol / italien) et traduction certifié (pour les autres langues)

## 5. Frais d'évaluation de 100 lei - payé uniquement par des ressortissants de pays tiers

Les frais peuvent être payés en lei au Bureau du Casier du CNRED (du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00) ou par commande de paiement / mandat postal / virement bancaire, en précisant le numéro de compte ci-dessous :

Bénéficiaire: Ministère de l'Éducation et de la Recherche

Code fiscal: 13729380

Banque: Activité du Trésor et de la Comptabilité Publique de Bucarest - ATCPMB

Code IBAN: RO86TREZ70020E330500XXXX

Code SWIFT: TREZROBU

Code BIC: TREZ

De l'étranger, le paiement est aussi possible en Euro par virement bancaire en précisant le numéro de compte ci-dessous :

Bénéficiaire: Ministère de l'Éducation et de la Recherche

Code fiscal: 13729380

Banque: Banque Commerciale Roumaine - BCR, agence bancaire Sala Palatului

Code IBAN: RO35RNCB0080005630300077

Code SWIFT: RNCBROBU

Code BIC: RNCB

**Les frais en Euro sont calculés au taux de change Leu - Euro affiché par BNR à partir du jour où le transfert bancaire est effectué.**

**Important:** Le numéro IBAN de bénéficiaire ainsi que le nom de l'applicant et de l'employeur (le cas échéant) doivent être mentionnés

---

## sur la preuve de paiement!

- 849 vues

### **Authentification des documents d'études soumis à la reconnaissance/équivalence**

1. pour [les Etats signataires de la Convention de La Haye](#), les documents d'études soumis à l'équivalence/reconnaissance doivent comporter [l'Apostille de La Haye](#) délivrée par [les autorités compétentes de ces Etats](#); es documents d'études d'Italie, Grèce, Espagne, Portugal et Chypre devront comporter l'Apostille de La Haye, les autres Etats Membres de l'Union européenne faisant exception;

2. pour les Etats non-signataires de la Convention de La Haye, les documents d'étude seront [super-légalisés](#) ou accompagnés par le Certificat d'authenticité issu pare les autorités compétentes du pays d'origine;

- la légalisation s'applique par le Ministère des Affaires Etrangères du pays d'origine et l'Ambassade / le Bureau Consulaire de la Roumanie dans le pays d'origine, et le Ministère Roumain des Affaires Etrangères; pour les pays ayant pas de missions diplomatiques de la Roumanie ou qui n'ont pas des missions diplomatiques en Roumanie, les documents de l'étude seront approuvés par le Ministère de l'éducation et le Ministère des affaires étrangères du pays de délivrance;

- l'exemption de la légalisation est autorisée en vertu de la loi d'un traité international auquel la Roumanie est partie ou sur une base de réciprocité.

### [Liste des états qui sollicitent l'apostille ou la légalisation](#)

- 529 vues

### Évaluation du dossier

L'évaluation des documents et la décision du CNRED est faite au plus tard 30 jours à compter de la présentation du dossier complet.

Ce délai peut être prolongé en conséquence en cas de vérifications supplémentaires ou en cas de soumission par le CNRED du dossier d'évaluation au Conseil National d'Attestation des Diplômes, Diplômes et Certificats Universitaires (C.N.A.T.D.C.U.).

Vérifiez l'état du dossier en accédant [www.cnred.edu.ro/fr/dosare/](http://www.cnred.edu.ro/fr/dosare/)

### Délivrance du certificat

- **en format électronique**, via la plateforme PCUe, pour les fichiers soumis en ligne
- **au [siège CNRED](#)**, heures d'ouverture: Lundi - Jeudi, 9:00 à 12:00 et 13:00 à 15:00

Centre national pour la reconnaissance et l'équivalence des diplômes  
[rue Spiru Haret, no. 12, Secteur 1, 010176 Bucarest](#)

---

- **par courrier**, à l'adresse indiquée dans la demande
- **par courrier rapide** - payé à votre destination - le service de messagerie est contracté par le demandeur

L'attestation est délivrée au titulaire ou à une personne autorisée par mandataire.

- 683 vues

### **Délivrer un duplicata**

En cas de perte, dommage ou destruction complète ou partielle du certificat de reconnaissance ou dans d'autres cas justifiés, on peut délivrer un duplicata.

Pour la délivrance de duplicata, le titulaire doit adresser par écrit une demande, accompagnée des documents suivants:

- photocopie du document d'études qui a été reconnu;
- photocopie du document d'identité;
- preuve du paiement de 100 lei - payé uniquement par des ressortissants de pays tiers;
- déclaration notariée concernant la classification dans l'une des situations mentionnées ci-dessus.

### **Procédure d'appel**

La décision CNRED peut être contestée qu'une seule fois dans les 30



jours de la communication, motivée par une requête déposée à la  
Registrature M.E.C. ou envoyée par courrier.

- 141 vues

**Alina NISTOR, Conseiller**

Courriel : [alina.nistor@edu.gov.ro](mailto:alina.nistor@edu.gov.ro)

Téléphone : 021 405 63 12, Télécopieur : 021 313 10 13

**Gabriela LE?CAI, Conseiller**

Courriel : [gabriela.letcai@edu.gov.ro](mailto:gabriela.letcai@edu.gov.ro)

Téléphone : 021 405 56 40, Télécopieur : 021 313 10 13

- 432 vues

**Source URL:** <https://cnred.edu.ro/fr/reconnaissance-du-diplome-de-doctorat-et-de-doctorat-en-sciences-ou-dans-un-domaine-professionnel>

Drupal.jQueryUiFilter.globalOptions('accordion');